

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOUS
PRÉSENTER

C'est
utile !

Jusqu'au 19 novembre, soyez candidat !

Kit communication
Article prêt à publier (candidature)

Et si vous deveniez délégué MSA ?

En janvier 2020, 2,5 millions de ressortissants du régime agricole seront appelés à voter pour leurs délégués MSA. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 19 novembre. Découvrez le rôle du délégué et ce qu'il pourrait vous apporter !

Le délégué, 1er relais entre la MSA et ses adhérents

En janvier 2020, plus de 15 000 délégués MSA seront élus pour cinq ans à titre bénévole sur l'ensemble du territoire. Et si vous en faisiez partie ? Votre proximité avec les populations que vous représenterez fera de vous le meilleur relais des adhérents.

Au quotidien, vous orienterez les acteurs du monde agricole (actifs ou retraités) vers les bons interlocuteurs et les services offerts par la MSA en matière de formations, de démarches et de prestations sociales.

Vous les accompagnerez aussi lorsqu'ils rencontreront des difficultés professionnelles, familiales, de santé... afin de leur permettre de bénéficier des soutiens auxquels ils peuvent avoir droit (aides à l'installation, prime d'activité...).

En retour, ce contact direct vous permettra d'être le mieux placé pour identifier et faire remonter les préoccupations et les attentes des adhérents auprès de la MSA, par exemple à l'Assemblée générale de la caisse. Votre implication vous permettra de faire entendre votre voix sur la gestion de la protection sociale sur votre territoire.

Avec la MSA, vous jouerez un rôle essentiel auprès des adhérents, grâce à votre connaissance du terrain.

Un rôle enrichissant où vous pourrez vous sentir utile

En fonction de votre emploi du temps et de vos centres d'intérêts, vous aurez toute liberté de choisir comment et sur quoi vous investir. Vous participerez à l'identification des besoins des populations pour y apporter, avec l'appui des services et des moyens de la MSA, des solutions concrètes.

Vous pourrez par exemple participer à la création d'une micro crèche, accompagner la reprise ou la transmission d'une exploitation agricole, favoriser le développement économique de votre territoire, accompagner des saisonniers dans leurs démarches, etc. Plusieurs milliers d'actions sont menées chaque année partout en France grâce aux délégués !

Humainement, votre rôle de délégué favorisera les rencontres et les échanges, au sein de la MSA comme avec ses partenaires locaux. Vous pourrez enrichir votre réseau professionnel et amical.

Qui peut se présenter ?

Tout exploitant, salarié agricole, employeur de main d'œuvre agricole, actif ou retraité, peut être candidat s'il est affilié à la MSA.

Vous devez être électeur dans le collège dans lequel vous vous présentez, avoir au moins 18 ans et ne pas avoir été condamné au cours des cinq dernières années.

Pour être délégué, pas besoin de connaissances particulières : ce sont vos qualités personnelles et votre motivation à soutenir le monde agricole qui feront de vous un bon délégué ! Vous ferez partie d'une véritable équipe avec les autres délégués et serez informé, formé et accompagné par la MSA (sessions de formation, réunions d'information, rencontres régulières avec les animateurs MSA, etc.).

Comment m'y prendre ?

Rendez-vous sur le site internet electionsMSA2020.fr pour télécharger la déclaration de candidature correspondant au collège auquel vous appartenez et connaître les modalités de dépôt des candidatures.

Votre candidature doit être déposée au plus tard le 19 novembre 2019. Le vote aura lieu entre le 20 et le 31 janvier 2020 et le dépouillement le 6 février 2020.